



Démarches pour l'obtention de la nationalité française

Par **ABOUDOU SOEFO ZAINABA**, le **02/12/2013** à **01:42**

Bonjour,

Je suis née à Madagascar en 1958 (avant l'indépendance de Madagascar donc) de parents originaires des Comores. Ma mère, encore vivante, possède une copie de sa carte consulaire établie en Novembre 1975(après l'admission des Comores à l'ONU). Dans mes démarches pour faire valoir mon droit à la nationalité française, j'ai obtenu un extrait de mon acte d'Etat civil établi par le Service Central d'Etat Civil de Nantes sur papier sécurisé. Mais aucune trace à Nantes des actes d'Etat civil de mes parents. Chaque fois que je me rends au Consulat de France aux Comores pour faire faire ma carte d'identité et mon passeport, on me demande le certificat de Nationalité Française. Par ailleurs je n'arrive pas à en déposer une demande en raison de l'obstacle que constitue la preuve de filiation aussi bien paternelle que maternelle. Que me conseillez-vous comme démarche ?

Par **aguesseau**, le **02/12/2013** à **10:08**

bjr,

à l'indépendance des anciennes possessions françaises, les pays nouvellement indépendants ont conservés les registres d'état civil.

comme vous êtes né à madagascar, vous devez voir avec le consulat de madagascar pour vos établir votre filiation.

vous avez suivi la nationalité que vos parents ont reçu l'indépendance de leurs pays à votre naissance et durant votre minorité.

cdt

Par **ABOUDOU SOEFO ZAINABA**, le **02/12/2013 à 11:31**

En fait je suis née en 1958 avant l'indépendance de Madagascar et j'étais encore mineur lors de l'accession des Comores, pays d'origine de mes parents, à l'indépendance en 1975. Mais mon état civil se trouve dans les archives à Nantes et j'ai pu obtenir une copie de mon extrait d'acte de naissance qui m'a été délivré par le SCEC de Nantes sur papier sécurisé. Ma question est la suivante: est-il possible que mon acte d'Etat civil se trouve enregistré à Nantes sans qu'il soit établi que je suis de nationalité française ? Dans la négative, que faire alors pour faire valoir cette nationalité ?

Par **ABOUDOU SOEFO ZAINABA**, le **02/12/2013 à 11:31**

En fait je suis née en 1958 avant l'indépendance de Madagascar et j'étais encore mineur lors de l'accession des Comores, pays d'origine de mes parents, à l'indépendance en 1975. Mais mon état civil se trouve dans les archives à Nantes et j'ai pu obtenir une copie de mon extrait d'acte de naissance qui m'a été délivré par le SCEC de Nantes sur papier sécurisé. Ma question est la suivante: est-il possible que mon acte d'Etat civil se trouve enregistré à Nantes sans qu'il soit établi que je suis de nationalité française ? Dans la négative, que faire alors pour faire valoir cette nationalité ?

Par **ABOUDOU SOEFO ZAINABA**, le **02/12/2013 à 11:31**

En fait je suis née en 1958 avant l'indépendance de Madagascar et j'étais encore mineur lors de l'accession des Comores, pays d'origine de mes parents, à l'indépendance en 1975. Mais mon état civil se trouve dans les archives à Nantes et j'ai pu obtenir une copie de mon extrait d'acte de naissance qui m'a été délivré par le SCEC de Nantes sur papier sécurisé. Ma question est la suivante: est-il possible que mon acte d'Etat civil se trouve enregistré à Nantes sans qu'il soit établi que je suis de nationalité française ? Dans la négative, que faire alors pour faire valoir cette nationalité ?

Par **aguesseau**, le **02/12/2013 à 12:05**

bjr,

je répète que vous avez suivi la nationalité de vos parents.

si vos parents ont pris la nationalité malgache ou comorienne pendant votre minorité, vous avez pris la nationalité de vos parents.

si on suit votre raisonnement tous les descendants des habitants des possessions française qui étaient français avant l'indépendance, seraient restés français après l'indépendance de leur pays ce qui évidemment est faux.

quand votre pays devient indépendant, vous recevez la nationalité de votre nouveau pays (sauf cas particulier).